

2026-CA754-03.01.04-R8243

Extrait du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières tenue le 15 juin 2026 à 13 h 30.

MODIFICATION À LA POLITIQUE DE BIOSÉCURITÉ ET DE GESTION DES MATIÈRES DANGEREUSES

CONSIDÉRANT l'article 68 al. 2 a) i) du Règlement de régie interne;

CONSIDÉRANT la Politique de biosécurité et de gestion des matières dangereuses;

CONSIDÉRANT le document révisé de Politique de biosécurité et de gestion des matières dangereuses ajoutant à la composition du comité un technicien, un professionnel, ou un chargé de cours associé à un laboratoire d'enseignement de premier cycle où des matières dangereuses sont utilisées et ce, afin d'assurer une meilleure représentativité de ce secteur;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité de biosécurité et de gestion des matières dangereuses (2026-CBGMD134-09, 24 avril 2026);

CONSIDÉRANT les avis du doyen de la recherche et de la création et du vice-recteur à la recherche et au développement;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU d'adopter la révision de la Politique de biosécurité et de gestion des matières dangereuses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par:

M^e Éric Hamelin
Secrétaire général